

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>1</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Extension du réseau collectif de collecte des eaux usées sur la commune du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009 - 2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre d'usagers raccordés ; Longueur de canalisations posée
Indicateur de performance : Nombre d'usagers non raccordés ; amélioration de la

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>700 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	350 000,00 €
2010	350 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
Afin d'exploiter pleinement la nouvelle station d'épuration très performante construite par le SICSM sur la commune du Marin, le syndicat a engagé un programme d'extension des réseaux de transfert des effluents bruts.
Ces travaux ont pour objectif d'augmenter le nombre d'habitants raccordables à un assainissement collectif de qualité et ainsi de réduire les pollutions.
Le secteur concerné sur l'aire du Contrat de Baie est situé dans le bourg du Marin dont certaines rues ne sont pas équipées en réseaux d'assainissement collectif. Les rejets d'eaux domestiques seront désormais transférés vers le poste de relevage du Bourg puis vers la nouvelle station d'épuration.
Le marché est en cours d'attribution avec un début des travaux d'extension des réseaux prévu durant le premier trimestre 2009.

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	280 000	Oui	40
CONSEIL GÉNÉRAL	35 000	Oui	5
ETAT (ONEMA)	70 000	Oui	10
EUROPE (FEADER)	70 000	Oui	10
CONSEIL RÉGIONAL	35 000	Oui	5
ODE	210 000	Oui	30

<b>Observations</b>

<b>Total (€ HT)</b>	<b>700 000 €</b>
---------------------	------------------

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>2</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Identification des usagers raccordables

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Contrôle
-------------	----------	-----------------	-------	------------------------	----------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009-2013 Action continue

<b>Critères d'évaluation</b>
<u>Indicateur de réalisation</u> : Nombre d'usagers raccordés nombre d'usagers raccordables. <u>Indicateur de performance</u> : Nombre d'usagers non raccordés ; Amélioration de la qualité des eaux de la baie sur les paramètres liés à l'assainissement.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>45 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	9 000,00 €
2010	9 000,00 €
2011	9 000,00 €
2012	9 000,00 €
2013	9 000,00 €

<b>Descriptif</b>
Si la construction des infrastructures de traitement et de transfert des eaux usées est à la charge du SICSM, chaque foyer est tenu de se raccorder, à ses frais, au réseau d'assainissement collectif lorsqu'il existe (article L1331-1 du Code de la santé publique). Cette obligation court sous réserve qu'aucun obstacle technique ne s'y oppose et que le coût des travaux ne soit pas anormal.
Ces raccordements individuels sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement des unités de traitement et éviter les rejets d'eaux usées peu ou mal épurées par des équipements individuels non-conformes aux normes en vigueur. Afin de limiter les impacts sanitaires et environnementaux de l'assainissement sur les eaux, le SICSM mène une action d'identification des usagers raccordables non raccordés.
Cette action permet de rappeler les foyers concernés à leur obligation via un courrier et de les soumettre au paiement d'une somme équivalente au montant de la redevance d'assainissement. Ils disposent alors d'un délai de 2 ans pour se raccorder sous peine d'une majoration de cette taxe qui peut être doublée.

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	45 000	Oui	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>45 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>3</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Raccordement du port de plaisance du Marin au réseau collectif d'assainissement

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé, Espace maritime
----------------------------	------------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SAEPP Marin (Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance)



<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Raccordement du port au réseau collectif avec collecte des effluents des navires.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>30 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
S.I.C.S.M (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	30 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Le port de plaisance de la ville du Marin géré par la SAEPPM fait partie des usagers raccordables qui ne sont pas encore raccordés au réseau d'assainissement collectif.</p> <p>La localisation du port et le volume d'eaux usées produit en relation avec la forte fréquentation par les plaisanciers et la mise en service du système de barge mobile pour la collecte des eaux grises et noires des navires rendent ce raccordement très important pour l'amélioration de la qualité des eaux de la baie.</p> <p>L'objectif de cette action est le raccordement du port au réseau d'assainissement collectif, il s'agit des travaux nécessaires au transfert des effluents bruts du port de plaisance du marin, épurés aujourd'hui par un équipement individuel, vers le réseau collectif et la nouvelle station d'épuration du Marin.</p> <p>Le dimensionnement du projet tient compte de la topographie locale qui nécessite la construction d'un système de relevage des effluents (pompe).</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAEPPM	30 000	Oui	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>30 000 €</b>		

<b>Observations</b>
<p>Le budget qui a été estimé tient compte de la distance au réseau collectif et de la topographie qui oblige à remonter les effluents à l'aide d'un système de pompage.</p> <p>Une subvention de l'ODE pourra éventuellement être accordée pour la phase d'étude.</p>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>4</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Sécurisation des postes de relevage sur le réseau d'assainissement collectif

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	----------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Installation des dispositifs prévus (télégestion et groupes électrogènes) Indicateur de performance : Volumes surversés au niveau des postes de relevage.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>100 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	100 000 €
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Le transfert des effluents bruts vers la nouvelle station d'épuration du Marin nécessite la création et le remplacement de postes de relevage. Ces ouvrages sont des points sensibles dans les réseaux notamment en cas de coupure de l'alimentation électrique qui induit l'arrêt du pompage et génère un déversement des effluents dans le milieu naturel via les dispositifs de surverse.</p> <p>Afin de limiter ces pollutions certes ponctuelles mais qui constituent des rejets significatifs, le SICSM équipera les postes de relevage de dispositifs de secours (groupes électrogènes) et de surveillance à distance (télégestion). Ces équipements garantissent la continuité de l'alimentation électrique ainsi qu'une alerte immédiate en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Pour les postes qui achemineront les effluents vers la nouvelle station du Marin, le SICSM installera donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un système de télégestion qui couvrira tous les postes,</li> <li>- des groupes électrogènes fixes pour les postes principaux (PR du bourg de Marin et PR de la STEP),</li> <li>- un groupe électrogène mobile pour les autres postes en cas de défaillance.</li> </ul>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	40 000	Oui	40
EUROPE (FEADER)	30 000	Oui	30
ODE	30 000	Oui	30

<b>Total (€ HT)</b>	<b>100 000 €</b>
---------------------	------------------

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>5</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Construction et mise en service de la nouvelle station d'épuration du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	----------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
Travaux : déc.2008 - fév. 2009. Mise en service : mars 2009.

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et mise en service de la STEP. Indicateur de performance : Nombre d'usagers raccordés ; Qualité de l'eau en sortie de station.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>7 000 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2008	
2009	7 000 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>L'amélioration de la qualité des eaux de la baie (à l'instar des eaux littorales de la Martinique) ne peut passer que par la construction et l'exploitation d'équipements d'assainissement collectif performants.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu majeur de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux de la Martinique, le SICSM est maître d'ouvrage d'un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration moderne, innovante et performante.</p> <p>D'une capacité de 12500 équivalents-habitants étendue à 25000 EH à l'horizon 2025, cet équipement est destiné à recueillir les effluents du Marin et d'une partie de Sainte-Anne et à remplacer la station d'épuration actuelle du bourg du Marin.</p> <p>Le dispositif technique choisi de filtres à membrane permettra d'atteindre une eau en sortie de station de qualité sanitaire A.</p> <p>Cet investissement induira donc une réduction très significative des flux de pollution déversés dans la baie. L'efficacité du traitement est telle qu'il sera possible d'envisager par la suite une réutilisation des eaux traitées (action 11).</p> <p>Cette station d'épuration sera également équipée d'un système de séchage solaire des boues (action 34) et d'un dispositif de récupération et de traitement des matières de vidange pour les équipements d'assainissement non collectif (action 41).</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
CONSEIL GÉNÉRAL	420 000	Oui	6
ETAT (ONEMA)	840 000	Oui	12
CONSEIL RÉGIONAL	1 260 000	Oui	18
EUROPE (FEADER)	3 080 000	Oui	44
SICSM	1 400 000	Oui	20
<b>Total (€ HT)</b>	<b>7 000 000 €</b>		

<b>Observations</b>
Le budget total de construction de la STEP est de 8 600 000 € incluant 200 000,00 € pour l'équipement de réception des matières de vidange et 1 400 000,00 € pour le séchage des boues.

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>6</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Amélioration de la qualité du rejet de la Station d'épuration de Belfond (Ste Anne)

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé, Espace maritime
----------------------------	------------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2011

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et mise en service de cette unité de traitement tertiaire Indicateur de performance : Réduction des accumulations de pollutions organique et minérale.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>500 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	500 000,00 €
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
La qualité sanitaire et environnementale des eaux de la baie est fortement influencée par la qualité des effluents d'assainissement. Sur la station d'épuration de Belfond, la qualité du rejet est conforme aux niveaux prescrits par l'arrêté préfectoral et la réglementation en vigueur (arrêté du 22 juin 2007).  Néanmoins, une pollution organique et minérale des sédiments peu profonds au droit des rejets a été observée. Elle se traduit par des accumulations de matières organiques et particulaires marquées ainsi que des teneurs en azote et phosphore élevées. Ce constat est principalement lié à l'hydrodynamisme peu marqué qui piège les polluants drainés en fond de baie.  Afin de réduire cette accumulation, le SICSM propose d'améliorer la qualité du rejet de la STEP de Belfond par la mise en place d'un dispositif de traitement tertiaire. Ce traitement comprendra 3 éléments: un poste de relevage avec un filtre à sable et un traitement UV.

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
ETAT (ONEMA)	50 000	Non	10
CONSEIL GÉNÉRAL	50 000	Non	10
CONSEIL RÉGIONAL	100 000	Non	20
EUROPE (FEADER)	200 000	Non	40
SICSM	100 000	Non	20
<b>Total (€ HT)</b>	<b>500 000 €</b>		

<b>Observations</b>
La programmation de l'action est liée au fait que le SICSM couvre une grande partie du territoire de la Martinique et a une capacité d'investissement qui l'oblige à agir dans les zones ou sur les ouvrages prioritaires. L'amélioration des rejets de la station de Belfond (qui ne sont pas une source majeure de pollution) a donc été reportée.

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>7</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Arrêt et démantèlement de la station d'épuration actuelle du bourg du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Basse	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
Arrêt de la station : mars 2009 Déconstruction : 2011

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Déconstruction de la STEP du bourg du Marin.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>10 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2008	
2009	
2010	
2011	10 000,00 €
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
La construction d'une nouvelle station d'épuration très performante au Marin rend obsolète la station actuelle.
Afin d'améliorer le plus rapidement possible la qualité des rejets d'assainissement dans la baie du Marin et de Sainte-Anne, l'exploitation de la station d'épuration du bourg devra cesser et elle sera remplacée par un poste de relevage qui transférera les effluents vers la nouvelle infrastructure.
Dans un second temps, cette station devra être déconstruite afin d'éliminer les impacts paysagers liés à cet équipement désaffecté.

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	10 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>10 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>8</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Amélioration des conditions de sécurité de la station d'épuration de Duprey (Marin)

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Basse	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	----------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)

<b>Programmation</b>
2009

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Installation et maintien en état de la clôture et du portail

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Descriptif</b>
<p>La station d'épuration de Duprey est une mini-station de 150 EH qui n'offre pas une bonne qualité de traitement. Ce constat est lié au dispositif lui-même qui ne comprend ni prétraitement, ni filière de traitement des boues mais également à des problèmes de vandalisme et d'envahissement du site par la végétation.</p> <p>Cette station est destinée à être déconstruite en 2013, il n'est donc pas prévu de réaliser des investissements conséquents sur cet équipement. Néanmoins, l'amélioration des conditions de sécurité devrait permettre d'optimiser le fonctionnement à moindre coût. Elle passe par l'installation d'une clôture et d'un portail verrouillé. Cette action qui peut paraître anecdotique jouera un rôle non négligeable dans l'amélioration des traitements des eaux de cette mini-station d'épuration.</p>

<b>Observations</b>



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>6 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	6 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Partenaire Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Dem. Subv</b>	<b>%</b>
SICSM	6 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>6 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>9</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Arrêt et démantèlement de la station d'épuration de Duprey (Marin)

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Basse	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2013

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et mise en service du poste de relevage.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>300 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	
2012	
2013	300 000,00 €

<b>Descriptif</b>
<p>La station d'épuration de Duprey est une mini-station de 150 EH qui n'offre pas une bonne qualité de traitement. Ses caractéristiques sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prétraitement: aucun</li> <li>- Traitement biologique: bassin d'aération à turbine rapide, clarificateur sans pont racleur, la circulation est assurée par une pompe</li> <li>- Filière boue: 2 lits de séchage</li> </ul> <p>Cette action prévoit en 2013 l'arrêt et le démantèlement de la station d'épuration et son remplacement par un poste de relevage afin de transférer les effluents bruts vers la nouvelle station du Marin.</p> <p>La construction du poste de relevage indispensable en raison de la configuration des lieux constitue l'essentiel du budget dédié à cette action.</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	120 000	Non	40
ODE	90 000	Non	30
EUROPE (FEADER)	90 000	Non	30

<b>Total (€ HT)</b>	<b>300 000 €</b>
---------------------	------------------

<b>Observations</b>
Le SICSM couvre une grande partie du territoire de la Martinique et a une capacité d'investissement qui l'oblige à agir dans les zones ou sur les ouvrages prioritaires. En raison de l'important investissement sur la nouvelle station d'épuration du Marin et de la faible population concernée, la station de Duprey ne fait pas partie des projets prioritaires.

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>10</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Arrêt et démantèlement de la STEP de l'anse Caritan (Ste Anne)

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé, Espace maritime
----------------------------	------------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Déconstruction de la station d'épuration. Indicateur de performance : Qualité des eaux de baignade du site de l'anse Caritan.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>500 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	500 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>La qualité des eaux est fortement influencée par les rejets issus des stations de traitement des eaux usées. Au niveau de la plage de l'Anse Caritan, la station d'épuration éponyme est mise en cause dans la dégradation de la qualité sanitaire des eaux de baignade.</p> <p>Afin de résorber l'impact de ce dispositif d'épuration des eaux usées, le SICSM a engagé la déconstruction de cette station d'épuration ainsi que son remplacement par un poste de relevage afin de transférer les effluents bruts vers la nouvelle station d'épuration du Marin.</p> <p>Le coût de la déconstruction est peu important, c'est la mise en place du poste de relevage des effluents qui constitue l'essentiel du budget dédié à cette action.</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	200 000	Non	40
EUROPE (FEADER)	150 000	Non	30
ODE	150 000	Non	30
<b>Total (€ HT)</b>	<b>500 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>11</b>	<b>Sous-volet</b>	Etendre et rendre plus performant l'assainissement collectif des eaux usées
	<b>Titre action</b>	Réutilisation des eaux traitées de la nouvelle station du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Organisation, gestion, exploitation
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------------------------------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009 pour la réutilisation industrielle - 2013 pour la réutilisation expérimentale (irrigation)

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Mise en place des équipements nécessaire à la réutilisation des eaux (stockage, surpresseur...)
Indicateur de performance : Ratio du volume réutilisé sur le volume rejeté

<b>Coût prévisionnel</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
ODE

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Le dispositif technique (traitement membranaire) choisi pour la nouvelle station d'épuration du Marin permet de rejeter une eau de qualité sanitaire A. Ce niveau de traitement autorise la réutilisation des eaux issues de la station d'épuration pour différentes applications, ce qui permettra de ne pas utiliser de l'eau potable pour des usages pour lesquels elle n'est indispensable.</p> <p>Dans un premier temps et dès la mise en service une réutilisation industrielle des eaux est prévue pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'alimentation des camions d'hydrocurage,</li> <li>- le fonctionnement de l'usine de traitement,</li> <li>- le lavage des équipements,</li> <li>- le nettoyage des réseaux.</li> </ul> <p>A long terme il est prévu la réutilisation de ces eaux pour l'arrosage d'un site pilote expérimental : sentier botanique, pépinière ou aménagement paysager de la station ou encore un essai sur cultures alimentaires afin d'évaluer les risques sanitaires de la consommation de tels produits. Cette réutilisation des eaux, si elle est menée à bien permettrait d'éliminer tout rejet de la station d'épuration dans la baie du Marin et de Sainte-Anne.</p>

<b>Observations</b>
<p>Le coût de la réutilisation industrielle a été intégrée dans le cout de construction de la station d'épuration (cf action n 5).</p> <p>Le budget de mise en place d'un site expérimental sera évalué plus précisément lorsque ce projet sera affiné.</p>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	<b>Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.</b>
<b>12</b>	<b>Sous-volet</b>	<b>Améliorer et contrôler l'assainissement autonome</b>
	<b>Titre action</b>	<b>Diagnostic de l'assainissement non collectif</b>

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	----------	-----------------	---------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)

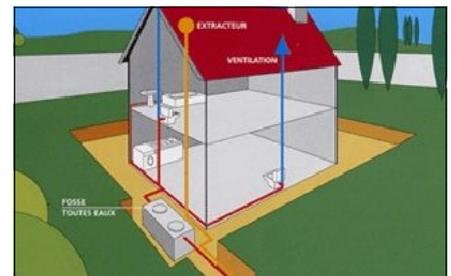
<b>Programmation</b>
2009 - 2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre d'installations diagnostiquées

<b>Partenaires Techniques</b>
Société Martiniquaise des Eaux

<b>Descriptif</b>
<p>Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (articles L 224-8 et 9 du code général des Collectivités Territoriales), le diagnostic des installations existantes est obligatoire. Il doit être réalisé avant le 31 décembre 2012 et a pour objectif de vérifier l'existence, le bon fonctionnement et l'entretien des installations.</p> <p>Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les équipements qui ne sont pas aux normes et qui sont donc des sources de pollution pour le milieu et de prescrire le cas échéant les travaux à réaliser.</p> <p>Le SICSM doit donc réaliser le diagnostic des 20000 installations situées sur son territoire. A ce jour 5 000 installations ont été visitées. Au sein de la CAESM, la priorité est mise sur les communes de Trois îlets et Anses d'Arlets. Les deux communes du Contrat de Baie : le Marin et Sainte-Anne sont prévues en 2009 et 2010.</p>

<b>Observations</b>



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>25 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	12 500,00 €
2010	12 500,00 €
2011	
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
ETAT (ONEMA)	6 250	Oui	25
EUROPE (FEADER)	6 250	Oui	25
ODE	6 250	Oui	25
SICSM	6 250	Oui	25
<b>Total (€ HT)</b>	<b>25 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>13</b>	<b>Sous-volet</b>	Maîtriser la qualité des rejets d'eau pluviale
	<b>Titre action</b>	Dispositifs de traitement des rejets d'eau pluviale de la route nationale

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé
----------------------------	-------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>	Conseil Régional de la Martinique
-------------------------	-----------------------------------

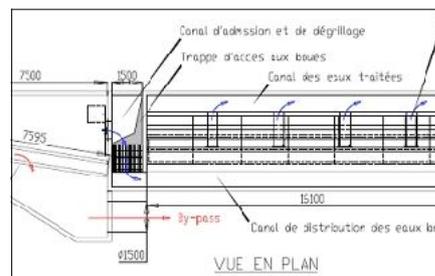
<b>Programmation</b>	2011
----------------------	------

<b>Critères d'évaluation</b>	Indicateur de réalisation : Installation des dispositifs de traitements des rejets d'eau pluviale Indicateur de performance : Qualité des eaux rejetées
------------------------------	--

<b>Partenaires Techniques</b>	DDE
-------------------------------	-----

<b>Descriptif</b>	<p>Les eaux de ruissellement sur chaussée routière et notamment sur la RN5 sont chargées en polluants qui se déversent directement dans le milieu naturel en raison de l'absence de tout dispositif de traitement.</p> <p>Les contaminants (hydrocarbures, métaux lourds, PCB...) sont issus des pollutions chroniques liées aux émissions des véhicules à moteur ainsi que des pollutions accidentelles (déversements des camions de transport, accidents de la route...)</p> <p>Afin de limiter l'effet de la circulation automobile sur la qualité des eaux, le Conseil Régional, gestionnaire du réseau routier prévoit d'installer des unités de traitement le long de la nationale.</p> <p>Après une phase projet permettant un dimensionnement précis des équipements au regard notamment de la pluviométrie, la topographie et des flux polluants, des décanteurs-déshuileurs seront installés le long de la route nationale pour traiter les eaux de ruissellement de la chaussée.</p>
-------------------	---

<b>Observations</b>	<p>Pour le budget ODE, la ligne budgétaire existe mais aucune enveloppe n'est prévue en 2008, cette situation est vouée à évoluer au sein de l'office.</p> <p>L'estimation budgétaire comprend la réalisation des dispositifs de traitement y compris le terrassement.</p>
---------------------	--



<b>Coût prévisionnel</b>	<b>130 000 €</b>
--------------------------	------------------

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	130 000 €
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
CONSEIL RÉGIONAL	39 000	Non	30
ETAT (ONEMA)	45 500	Non	35
CONSEIL RÉGIONAL	45 500	Non	35

<b>Total (€ HT)</b>	<b>130 000 €</b>
---------------------	------------------

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>14</b>	<b>Sous-volet</b>	Maîtriser la qualité des rejets d'eau pluviale
	<b>Titre action</b>	Schéma d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Sainte-Anne

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Commune de Sainte-Anne

<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Réalisation et mise en oeuvre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

<b>Partenaires Techniques</b>
Office de l'Eau, DDE

<b>Descriptif</b>
<p>Le ruissellement est un facteur de dispersion des pollutions (entraînement des polluants agricoles, routiers, industriels...) et d'aggravation des phénomènes d'érosion et d'hypersédimentation.</p> <p>Une bonne gestion des eaux pluviales est fondamentale pour réduire ces nuisances et lutter contre les risques d'inondation qui sont aggravés par l'urbanisation et les activités humaines.</p> <p>La commune de Sainte-Anne est responsable de la gestion des eaux pluviales sur son territoire et prévoit d'établir un schéma d'assainissement pluvial.</p> <p>Les mesures et prescriptions issues de ce document seront intégrées dans les documents d'urbanisme pour fixer des règles et proposer différentes solutions de réduction du ruissellement (bassins de rétention, fossés végétalisés, puits d'infiltration...)</p>

<b>Observations</b>
Sur la commune de Sainte-Anne ce schéma intégrera le projet de récupération des eaux pluviales prévu dans l'Agenda 21 avec comme objectif de réduire les quantités d'eau utilisées notamment pour l'arrosage et l'entretien des véhicules de service.



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>25 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	25 000,00 €
2011	
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAINTE-ANNE	7 500	Non	30
ODE	7 500	Non	30
CONSEIL RÉGIONAL	5 000	Non	20
CONSEIL GÉNÉRAL	5 000	Non	20
<b>Total (€ HT)</b>		<b>25 000 €</b>	

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>15</b>	<b>Sous-volet</b>	Maîtriser la qualité des rejets d'eau pluviale
	<b>Titre action</b>	Schéma d'assainissement des eaux pluviales de la commune du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Commune du Marin



<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Réalisation et mise en oeuvre du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>25 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
Office de l'Eau, DDE

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	25 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Le ruissellement est un facteur de dispersion des pollutions (entraînement des polluants agricoles, routiers, industriels...) et d'aggravation des phénomènes d'érosion et d'hypersédimentation.</p> <p>Une bonne gestion des eaux pluviales est fondamentale pour réduire ces nuisances et lutter contre les risques d'inondation qui sont aggravés par l'urbanisation et les activités humaines.</p> <p>La commune du Marin est responsable de la gestion des eaux pluviales sur son territoire et prévoit d'établir un schéma d'assainissement pluvial.</p> <p>Les mesures et prescriptions issues de ce document seront intégrées dans les documents d'urbanisme pour fixer des règles et proposer différentes solutions de réduction du ruissellement (bassins de rétention, fossés végétalisés, puits d'infiltration...)</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
MARIN	7 500	Non	30
ODE	7 500	Non	30
CONSEIL GÉNÉRAL	5 000	Non	20
CONSEIL RÉGIONAL	5 000	Non	20
<b>Total (€ HT)</b>	<b>25 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>16</b>	<b>Sous-volet</b>	Maîtriser la qualité des rejets d'eau pluviale
	<b>Titre action</b>	Restriction communale de l'utilisation des herbicides à usage non agricole.

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Basse	<b>Type d'action :</b>	Organisation, gestion, exploitation
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	-------------------------------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Commune de Sainte-Anne

<b>Programmation</b>
2009

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Validation de l'arrêté par le conseil municipal Indicateur de performance : évolution de la contamination par les pesticides dans les eaux et les sédiments.

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Descriptif</b>
<p>L'agriculture n'est pas seule responsable des rejets de produits phytosanitaires dans le milieu naturel en particulier dans les zones urbanisées où l'entretien des voiries (désherbage, entretien des espaces verts) et les usages individuels (jardins) représentent l'utilisation principale.</p> <p>Ce phénomène est accentué par une méconnaissance des risques et des « bonnes pratiques » liés à la manipulation de ces produits ainsi qu'à un taux de transfert beaucoup plus important de ces molécules lorsqu'elles sont utilisées sur ou à proximité de surfaces artificielles ou imperméabilisées.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, la commune de Sainte-Anne a proposé de prendre un arrêté préfectoral interdisant l'usage des pesticides et notamment des herbicides à des fins non agricoles. Ce qui implique un désherbage mécanique au niveau des services techniques communaux.</p> <p>Cette interdiction devra pour être efficace s'accompagner d'une campagne de communication, sensibilisation à destination des habitants de la commune ainsi qu'un contrôle du respect de cette réglementation.</p>

<b>Observations</b>
Le budget estimé pour cette opération correspond à l'édition des documents d'informations et à l'organisation de quelques réunions pour la prise de cet arrêté.



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>3 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	3 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAINTE-ANNE	3 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>3 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	<b>Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.</b>
<b>17</b>	<b>Sous-volet</b>	<b>Maîtriser les eaux industrielles</b>
	<b>Titre action</b>	<b>Système de collecte et de traitement des eaux de carénage</b>

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé, Espace maritime
----------------------------	------------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Carénantilles

<b>Programmation</b>
2009 : phase étude 2010 : phase travaux

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Mise en place du système d'assainissement. Indicateur de performance : Mesure des concentrations en polluants dans les rejets et dans les sédiments à proximité du chantier.

<b>Partenaires Techniques</b>
DDE et DAF (services instructeurs)

<b>Descriptif</b>
<p>Il est certes important de maintenir une aire de carénage pour effectuer les travaux d'entretien sur les navires, cependant cette installation constitue une source de rejets de polluants variés qui se retrouvent dans la baie:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eléments physiques et particulaires : particules minérales et organiques, hydrocarbures (huiles, graisses...), métaux lourds (Pb, Zn, Cu, ...), éclats de peinture antisalissure, particules de polyester, solvants...</li> <li>- Eléments dissous : détergents (DBO soluble organique), solvants organiques et minéraux, phosphates, Nitrates...</li> </ul> <p>Afin de réduire l'impact du chantier de carénage sur la qualité des eaux de la baie et d'inscrire ainsi cette installation dans une démarche environnementale Carénantilles a engagé un projet de construction d'une unité performante de traitement des eaux usées. Il s'agit d'imperméabiliser la zone de travail pour collecter les eaux usées et les acheminer gravitairement vers un dispositif de traitement enterré comprenant : un dégrilleur en entrée, un décanteur, un déshuileur, et un traitement par filtre à zéolithe.</p> <p>Les eaux traitées pourront être partiellement réutilisées pour les opérations de lavage. Dans un premier temps, une opération de maîtrise d'œuvre est lancée par Carénantilles auprès de M. Rolland de la société CANBO. Pour assurer la conformité du projet par rapport aux exigences environnementales, un dossier au titre de la loi sur l'eau sera réalisé.</p>

<b>Observations</b>
Les subventions sont attribuées dans un premier pour la phase étude - conception. Les aides pour les travaux seront déterminées par la suite suivant la nature et le montant des travaux.



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>1 050 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	50 000,00 €
2010	1 000 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Partenaire Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Dem. Subv</b>	<b>%</b>
ODE	15 000	Non	0
MARIN	10 000	Non	0
CARENANTILLES	25 000	Non	0
<b>Total (€ HT)</b>	<b>50 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>18</b>	<b>Sous-volet</b>	Maîtriser les eaux industrielles
	<b>Titre action</b>	Diagnostic des pollutions issues des petites industries et de l'artisanat

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
DRIRE

<b>Programmation</b>
2010 - 2013

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre d'installations diagnostiquées

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Descriptif</b>
<p>Les petites industries et l'artisanat sont sources de rejets et d'impacts sur l'environnement peu connus et difficilement maîtrisables. Ces installations, qui sont en dessous des seuils ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), sont mal identifiées et peu surveillées.</p> <p>Elles seront donc dans un premier temps répertoriées par la DRIRE pour organiser dans une seconde phase la collecte de certains produits et matériaux polluants (huiles de batterie, peintures, solvants, gravas et matériaux du BTP, etc.) ou le raccordement à l'assainissement collectif avec une convention de déversement adéquate.</p> <p>Ce diagnostic doit être réalisé sur toute la Martinique entre 2010-2015, il est inscrit comme mesure dans le SDAGE révisé de la Martinique (mesure n 15).</p>

<b>Observations</b>
Le budget estimé par le SDAGE est de 100 000 € pour l'ensemble des 34 communes de la Martinique - le budget attribué pour les communes de Marin et Sainte-Anne a été calculé sur la base d'un simple ratio mais sera inclut dans cette étude plus globale.



<b>Coût prévisionnel</b>
6 000 €

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	6 000,00 €
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
DRIRE	6 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>6 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>19</b>	<b>Sous-volet</b>	Maîtriser les eaux industrielles
	<b>Titre action</b>	Signature de conventions de raccordement avec les principaux industriels

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Organisation, gestion, exploitation
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------------------------------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009 - 2011

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre de convention de déversement signées.

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>6 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
DRIRE, SME

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	2 000,00 €
2010	2 000,00 €
2011	2 000,00 €
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Certaines industries et autres installations dédiées aux activités économiques produisent des eaux usées sensiblement différentes des rejets domestiques (nature des effluents, température, substances toxiques...). Ces rejets ont pour conséquence une dégradation des réseaux, des équipements ainsi qu'une diminution des performances des équipements de traitement.</p> <p>Il est important pour le SICSM et pour l'exploitant de connaître les caractéristiques de ces effluents pour localiser les rejets et imposer aux entrepreneurs le respect des seuils réglementaires pour chaque paramètre.</p> <p>Il existe à ce jour une convention signée avec AZUREL, seule ICPE sur le secteur de la baie. La SME réalise pour le compte du SICSM un inventaire des activités concernées et établit les conventions de raccordement adéquates pour le déversement dans les réseaux d'assainissement collectif.</p> <p>Cette action correspond à la mesure n 16 du SDAGE révisé 2010-2015 de la Martinique. Elle répond donc aux préoccupations importantes à l'échelle du district hydrographique.</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	6 000	Oui	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>6 000 €</b>		

<b>Observations</b>
Le budget estimé par le SDAGE est de 100 000 € pour l'ensemble des 34 communes de la Martinique - le budget attribué pour les communes de Marin et Sainte-Anne a été calculé sur la base d'un simple ratio mais sera inclut dans cette étude plus globale.

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>20</b>	<b>Sous-volet</b>	Réduire les pollutions portuaires et issues de la navigation de plaisance
	<b>Titre action</b>	Amélioration de la collecte des eaux usées du port de plaisance du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Espace maritime
----------------------------	-----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Organisation, gestion, exploitation
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	-------------------------------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SAEPP Marin (Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance)



<b>Programmation</b>
2009 - 2013

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre de cuves vidangées par an Indicateur de performance : Qualité sanitaire des eaux de la baie

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>480 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
SICSM, loueurs de bateau

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	256 000,00 €
2010	56 000,00 €
2011	56 000,00 €
2012	56 000,00 €
2013	56 000,00 €

<b>Descriptif</b>
<p>La plaisance, activité économique importante, est à l'origine de dégradations de la qualité des eaux de la baie. Le Port de Plaisance du Marin, a décidé d'agir pour limiter les rejets d'eaux grises et noires dans la baie du Marin via deux actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration des sanitaires à terre qui est le moyen le plus simple et le plus efficace pour limiter les rejets. L'offre sur le port est aujourd'hui insuffisante qualitativement et quantitativement. Des travaux d'amélioration sont prévus en 2009 afin de garantir un confort et une disponibilité suffisante (sanitaires supplémentaires, rénovation de l'existant) pour inciter les usagers du port à utiliser ces commodités.</li> <li>- Le port de plaisance du Marin dispose d'une barge mobile pour la collecte des effluents qui est largement sous-utilisée. Aujourd'hui, les navires neufs sont systématiquement équipés de réservoirs de stockage, l'objectif est d'inciter les plaisanciers à utiliser ces réservoirs notamment lors de leur stationnement au port par la communication et la sensibilisation mais éventuellement également par la pose de scellés sur les sanitaires des navires pendant leur escale. Afin d'optimiser l'efficacité de cette action, elle sera ciblée dans un premier temps sur les loueurs de bateau (30% des navires environ), puis les navires en stationnement « longue durée » (10-12%) et enfin les bateaux de passage.</li> </ul>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAEPPM	480 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>480 000 €</b>		

<b>Observations</b>
Le budget estimé inclut la modernisation des sanitaires (200 000,00 €) ainsi que les coûts liés à l'accroissement de main d'oeuvre nécessaire à l'entretien (36 000,00 € par an). Pour la barge mobile, le coût de fonctionnement est de 20 000,00 € par an (amortissement, personnel et charges).

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>21</b>	<b>Sous-volet</b>	Réduire les pollutions portuaires et issues de la navigation de plaisance
	<b>Titre action</b>	Sensibilisation des plaisanciers aux pratiques respectueuses de l'environnement

<b>Espace d'engagement</b>	Espace maritime
----------------------------	-----------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Communication
-------------	----------	-----------------	-------	------------------------	---------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SAEPP Marin (Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance)

<b>Programmation</b>
2009-2013 Action continue

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Liste et fréquence des actions de sensibilisations menées par le port. Indicateur de performance : Evolution des pratiques des plaisanciers.

<b>Partenaires Techniques</b>
OMMM, DIREN

<b>Descriptif</b>
<p>La SAEPPM mène des actions de sensibilisation à l'environnement à destination de tous les usagers du port de plaisance. Elles sont réalisées par une animatrice qui se déplace à la rencontre des plaisanciers, des commerçants et des autres usagers. Par exemple, elle encourage les plaisanciers à ne pas jeter leurs déchets en mer, à utiliser les sanitaires au port... et fait également la promotion du tri sélectif des déchets, de l'utilisation de produits d'entretien biodégradables (distribution d'échantillons), des économies d'eau...</p> <p>L'objectif de cette démarche, effectuée dans le cadre du pavillon bleu, est de faire évoluer les pratiques vers un meilleur respect du milieu. A terme, il est également prévu d'éditer une charte des « bonnes pratiques environnementales » à destination des différents usagers avec des préconisations sur le choix des bateaux propres, l'entretien des bateaux, le tri des déchets...</p> <p>Toutes ces actions sont menées tout au long de l'année sur le port avec des opérations ponctuelles lors des différentes manifestations nautiques ou autres temps forts dans l'aire du contrat de baie.</p>

<b>Observations</b>
L'estimation du coût de cette action correspond à un poste au sein de la SAEPPM qui n'est pas consacré à plein temps à cette activité. Elle est engagée sur le long terme et sa durée dépasse celle du Contrat de Baie.



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>75 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	15 000,00 €
2010	15 000,00 €
2011	15 000,00 €
2012	15 000,00 €
2013	15 000,00 €

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAEPPM	55 000	Oui	74
ADEME	10 000	Non	13
ODE	10 000	Non	13
<b>Total (€ HT)</b>	<b>75 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>22</b>	<b>Sous-volet</b>	Réduire les pollutions portuaires et issues de la navigation de plaisance
	<b>Titre action</b>	Etude de faisabilité d'un tarif préférentiel pour les navires « propres »

<b>Espace d'engagement</b>	Espace maritime
----------------------------	-----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SAEPP Marin (Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance)



<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Mise en place du tarif préférentiel Indicateur de performance : Proportion des plaisanciers bénéficiant du tarif préférentiel

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>20 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
Commune du Marin, CAESM

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	20 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Afin de lutter contre les dégradations de la qualité des eaux de la baie liées à l'activité de plaisance, la SAEPPM s'engage sur la voie de la sensibilisation.</p> <p>En complément, elle réfléchit à l'utilisation l'incitation financière comme un outil pour convaincre les plaisanciers d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.</p> <p>La SAEPPM réalisera une étude de faisabilité pour évaluer la possibilité de mise en place d'un tarif préférentiel pour les bateaux les «plus propres»: acceptation par les acteurs et clients, implications légales, niveau d'ajustement du tarif, conséquences économiques...</p> <p>Cette étude devra également, sur la base d'un cahier des charges, définir les critères environnementaux sur lesquels sera basé ce tarif préférentiel: choix et matériaux de construction (présence d'une cuve de rétention, utilisation de peinture antisalissure), pratiques des plaisanciers (scellement des sanitaires, utilisation de produits d'entretien biodégradables...)...</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAEPPM	10 000	Oui	50
CAESM	10 000	Non	50
<b>Total (€ HT)</b>		<b>20 000 €</b>	

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>23</b>	<b>Sous-volet</b>	Réduire les pollutions portuaires et issues de la navigation de plaisance
	<b>Titre action</b>	Charte de bonnes pratiques par les loueurs de navires de plaisance

<b>Espace d'engagement</b>	Espace maritime
----------------------------	-----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Basse	<b>Type d'action :</b>	Communication
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	---------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Fédération des Industries Nautiques



<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Mise en place de la charte environnementale

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>15 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
SAEPPM, DIREN, OMMM

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	15 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>En complément aux actions menées par la SAEPPM, la fédération des activités s'engage dans la rédaction et l'adoption d'une charte environnementale qui fixe des règles de bonnes pratiques sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conception des navires (matériaux, énergie...)</li> <li>- l'entretien des navires (choix des produits, économies d'eau...)</li> <li>- la sensibilisation et l'information à destination des clients (mise à disposition de documents, explications communiquées...)</li> </ul> <p>L'élaboration de ce document se fera en concertation entre les loueurs de navires présents sur le port de plaisance du Marin.</p> <p>Cette charte dont l'objectif principal est de réduire les impacts de la plaisance sur le milieu sera également un outil de promotion pour les loueurs qui l'adopteront. Ils réaliseront une information auprès des plaisanciers avec une déclinaison possible sous forme de macarons autocollants pour identifier les acteurs de la démarche.</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
CCIM	4 500	Non	30
FIN	3 000	Non	20
SAEPPM	3 000	Non	20
ODE	4 500	Non	30

<b>Total (€ HT)</b>	<b>15 000 €</b>
---------------------	-----------------

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>24</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Mise en place de la déchèterie du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	----------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
CAESM (Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009 : Travaux et Ouverture

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et ouverture de la déchèterie Indicateur de performance : Taux d'utilisation de la déchèterie

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>850 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	850 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Une gestion inadaptée des déchets ou des structures insuffisantes génèrent des pollutions des eaux et des milieux. Afin de garantir un transfert et un stockage performant dans l'aire du Contrat de Baie, l'actuelle déchèterie mobile du Marin, devenue inadaptée, doit être remplacée par une nouvelle infrastructure qui sera implantée sur le même site.</p> <p>Parmi les axes d'amélioration, la CAESM a prévu de porter une attention particulière à la sécurité de la déchèterie, au captage des déchets spéciaux et toxiques (peintures, solvants...) et à l'augmentation de la capacité de stockage. La nouvelle déchèterie sera un centre de transfert avec une capacité d'accueil de 7000 tonnes (contre 700 à 800 tonnes actuellement) et elle sera modulable pour s'adapter aux évolutions de tonnage. Elle sera utilisable par:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- les gens de mer (plaisanciers en particulier)</li> <li>2- les entreprises de la zone Artimer</li> <li>3- les particuliers</li> </ol> <p>En complément et dans un souci de qualité environnementale, les toitures seront</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
CAESM	429 000	Non	50
ADEME	100 000	Non	12
CONSEIL GÉNÉRAL	100 000	Non	12
EUROPE (FEADER)	221 000	Non	26

<b>Total (€ HT)</b>	<b>850 000 €</b>
---------------------	------------------

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>25</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Mise en place de la déchèterie de Sainte-Anne

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
CAESM (Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique)

<b>Programmation</b>
2011

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et ouverture de la déchèterie Indicateur de performance : Taux d'utilisation de la déchèterie

<b>Partenaires Techniques</b>

<b>Descriptif</b>
<p>Une gestion inadaptée des déchets ou des structures insuffisantes génèrent des pollutions des eaux et des milieux.</p> <p>Afin de garantir un transfert et un stockage performant dans l'aire du Contrat de Baie et conformément à la programmation du PDEDMA une déchèterie doit être construite sur la commune de Sainte-Anne d'ici 2015.</p> <p>Cette infrastructure permettra aux saintannais de disposer d'un point de stockage et d'accueil des déchets à proximité pour faciliter leur transfert puis leur élimination dans les filières adéquates.</p> <p>La CAESM responsable de la construction de cette infrastructure a également prévu, conformément au PDEDMA, de construire une aire de broyage des végétaux en vue de leur valorisation.</p>

<b>Observations</b>

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>850 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	850 000,00 €
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
EUROPE (FEADER)	221 000	Non	26
CAESM	429 000	Non	50
CONSEIL GÉNÉRAL	100 000	Non	12
ADEME	100 000	Non	12
<b>Total (€ HT)</b>	<b>850 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>26</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Mise en oeuvre du plan de réception des déchets portuaires pour le port du Marin

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé, Espace maritime
----------------------------	------------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SAEPP Marin (Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance)

<b>Programmation</b>
2009 - 2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Mise en œuvre du plan de réception des déchets portuaires Indicateur de performance : Meilleur taux de recyclage, élimination des nuisances liées aux déchets (visuelles, odeurs...)

<b>Partenaires Techniques</b>
ADEME

<b>Descriptif</b>
<p>L'activité de plaisance produit des déchets de natures variées (ordures ménagères, huiles usagées, batteries...). Parmi les mesures prévues au titre du code des ports maritimes pour lutter contre ces sources de pollutions, figure l'obligation pour les ports de plaisance de réaliser un plan de réception des déchets.</p> <p>La SAEPPM, gestionnaire du port du Marin a élaboré ce document qui expose les conditions techniques et financières mises en œuvre pour la réception et le traitement des déchets des navires.</p> <p>Ce plan doit désormais être pleinement mis en œuvre avec entre autres la création d'une aire de réception des déchets qui sera conçue en deux parties: l'une sera ouverte au public et composée d'un point de collecte pour les batteries, un bac pour les déchets spéciaux, un bac pour les huiles de vidange et de friture. L'autre partie sera fermée au public et permettra la collecte des fusées de détresse, des pots de peinture et des encombrants</p> <p>Dans le plan de réception approuvé par le Conseil Municipal, il est également prévu d'améliorer l'architecture des points de collecte et de limiter les apports extérieurs en fermant et contrôlant les accès.</p>

<b>Observations</b>
Le budget pour la mise en œuvre du plan de réception des déchets portuaires correspond à un poste salarié à plein temps, ainsi qu'à l'intervention de prestataires pour la collecte et l'élimination des déchets.



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>250 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	50 000,00 €
2010	50 000,00 €
2011	50 000,00 €
2012	50 000,00 €
2013	50 000,00 €

<b>Partenaire Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Dem. Subv</b>	<b>%</b>
SAEPPM	250 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>250 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	<b>Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.</b>
<b>27</b>	<b>Sous-volet</b>	<b>Mieux gérer les déchets</b>
	<b>Titre action</b>	<b>Mise en oeuvre du plan de réception des déchets des ports de pêche</b>

<b>Espace d'engagement</b>	Littoral urbanisé, Espace maritime
----------------------------	------------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Organisation, gestion, exploitation
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------------------------------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Conseil Général de la Martinique

<b>Programmation</b>
2009 - 2013 Action continue



<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Mise en œuvre du plan de réception Indicateur de performance : Meilleur taux de recyclage, élimination des nuisances liées aux déchets (visuelles, odeurs...)

<b>Coût prévisionnel</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
ADEME, CAESM

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Au même titre que la plaisance, l'activité de pêche est génératrice de déchets (ordures ménagères, huiles usagées, batteries, engins de pêche hors d'usage...). Le Conseil Général de la Martinique a réalisé un Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires des sites portuaires départementaux qui est annexé à l'arrêté de l'exécutif départemental n 002869 du 23 septembre 2008. Il concerne les 8 ports départementaux et les 15 APID de sa compétence et notamment le port départemental du Marin et les 2 APID dans l'aire du Contrat de Baie (Duprey au Marin et bourg de Sainte-Anne).</p> <p>L'objectif de ce plan est de limiter les pollutions issues de ces déchets en définissant les mesures à mettre en œuvre pour la gestion et l'élimination des déchets. Il traite notamment de la question des feux de détresse périmés et préconisation de les retourner à la Coopémar (coopérative de vente de matériel aux pêcheurs). Ce plan définit également les règles d'utilisation des équipements les personnes ressources à contacter en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Baie, les patrouilles bleues de la CAESM apporteront un appui au Conseil Général pour assurer une présence sur le terrain et effectuer un travail de sensibilisation auprès des pêcheurs.</p>

<b>Observations</b>
Ce plan est disponible sur le site du Conseil Général de la Martinique <a href="http://www.cgste.mq">www.cgste.mq</a> à la rubrique Port.

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>28</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Plan de gestion des Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
CCIM (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique)

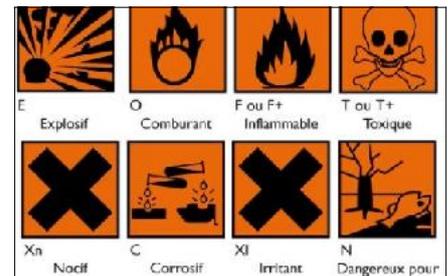
<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Réalisation de ce schéma

<b>Partenaires Techniques</b>
DRIRE

<b>Descriptif</b>
<p>Les déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) sont l'ensemble des déchets de préparation chimique contenant des substances dangereuses, non biodégradables et qui nécessitent un traitement dans des installations particulières.</p> <p>Ils se classent en plusieurs familles : les acides, les bases, les solvants, les colles et résines, les produits phytosanitaires, les piles, les médicaments...</p> <p>Sur l'aire du Contrat de Baie, certaines activités commerciales, artisanales et industrielles produisent ces déchets sans pour autant les éliminer toujours selon les règles de l'art.</p> <p>Afin de limiter les atteintes à l'environnement de ces déchets qui sont souvent mélangés aux ordures ménagères ou rejetés dans les réseaux d'assainissement il est nécessaire de faire un bilan précis des activités concernés et du gisement.</p> <p>Cette étude permettra de proposer des solutions efficaces pour en améliorer la gestion: actions de sensibilisation, création de points de collecte, signature de conventions de raccordement pour les DTQD liquides...</p>

<b>Observations</b>



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>25 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	25 000,00 €
2011	
2012	
2013	

<b>Partenaire Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Dem. Subv</b>	<b>%</b>
CCIM	25 000	Oui	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>25 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>29</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Traitement des boues issues des stations d'épuration

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	----------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)

<b>Programmation</b>
2009

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et mise en service de l'unité de séchage solaire
Indicateur de performance : Quantité de boues traitées

<b>Partenaires Techniques</b>
ADEME

<b>Descriptif</b>
<p>Actuellement en Martinique, les boues issues des stations d'épuration sont considérées comme des déchets ultimes et expédiées vers le centre d'enfouissement technique de la Trompeuse avec un niveau de déshydratation souvent insuffisant. De telles pratiques augmentent le transport nécessaire pour évacuer ces boues et le volume à stocker en décharge.</p> <p>Afin de limiter les impacts environnementaux de ces déchets, une unité de séchage des boues sera construite sur la nouvelle station d'épuration du Marin. Dans une logique d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, le dispositif choisi sera une serre solaire qui utilise l'énergie solaire pour déshydrater les boues.</p> <p>Ce dispositif innovant permettra de traiter les boues issues des stations du Marin, de Sainte-Anne et également du Vauclin, de Sainte-Luce / Rivière Pilote et du Diamant. De plus, leur siccité en sortie de serre rend possible une valorisation agricole.</p>

<b>Observations</b>

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>1 400 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	1 400 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	224 000	Non	16
ADEME	280 000	Non	20
CONSEIL GÉNÉRAL	70 000	Non	5
CONSEIL RÉGIONAL	196 000	Non	14
ETAT (ONEMA)	140 000	Non	10
EUROPE (FEADER)	490 000	Non	35
<b>Total (€ HT)</b>	<b>1 400 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>30</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Plan d'épandage pour la valorisation agricole des boues

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Basse	<b>Type d'action :</b>	Etude
-------------	------------	-----------------	-------	------------------------	-------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2010

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Réalisation d'un plan d'épandage Indicateur de performance : Epandage des boues d'épuration

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>10 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
CVO, SMITOM, CCNM

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	10 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Le séchage des boues d'épuration de la step du Marin grâce à la serre solaire ouvre la perspective d'une valorisation agricole.</p> <p>L'épandage des boues d'épuration sur les cultures est une pratique très réglementée (articles R 211-26 et suivants, article R 216-7 du Code de l'environnement et arrêté du 8 janvier 1998) notamment en ce qui concerne les distances aux cours d'eau aux sites de baignade et aux établissements recevant du public, les fortes pentes... Par ailleurs, il faut vérifier que les apports des boues épandues correspondent aux besoins des cultures.</p> <p>L'outil adapté pour examiner ces contraintes et proposer un zonage, un calendrier et un volume épandable sur chaque parcelle est le <u>plan d'épandage</u>. Le SICSM prévoit de réaliser une ébauche de ce document en 2009.</p>

<b>Partenaire Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Dem. Subv</b>	<b>%</b>
SICSM	10 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>10 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>31</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Collecte des VHU et sensibilisation des habitants

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant, Littoral urbanisé
----------------------------	-----------------------------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Organisation, gestion, exploitation
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	-------------------------------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Commune du Marin & commune de Sainte-Anne



<b>Programmation</b>
2010 - 2012

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre de VHU enlevés Indicateur de performance : Nombre de VHU recensés sur les communes

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>35 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
CAESM

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	7 000,00 €
2010	7 000,00 €
2011	7 000,00 €
2012	7 000,00 €
2013	7 000,00 €

<b>Descriptif</b>
<p>Les communes du Marin et de Sainte-Anne n'échappent à la problématique des Véhicules Hors d'Usage abandonnés qui est très importante sur tout le territoire martiniquais. Ces VHU constituent des sources de pollutions visuelle et chimique. Le seul moyen de réduire les nuisances est de collecter ces véhicules et de les acheminer vers la plate-forme de la Trompeuse à Fort-de-France destinée à les recevoir et à les traiter.</p> <p>Les communes du Marin et de Sainte-Anne réaliseront dans un premier temps un inventaire cartographique des véhicules pour procéder dans un second temps à leur extraction pour l'envoi vers le site adéquat.</p> <p>Lors des opérations d'enlèvement de ces épaves, il a été souvent constaté une augmentation de l'abandon de véhicules dans les zones nettoyées. Cette action devra donc être coordonnée entre les communes du Marin et de Sainte-Anne afin de limiter les reports et elle sera également accompagnée d'une surveillance et d'une sensibilisation par les polices municipales.</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SAINTE-ANNE	10 500	Non	30
MARIN	10 500	Non	30
CONSEIL RÉGIONAL	7 000	Non	20
ADEME	7 000	Non	20
<b>Total (€ HT)</b>	<b>35 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>32</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Suppression des sacs plastiques dans les commerces des deux communes

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Communication
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
CCIM (Chambre de commerce et d'Industrie de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2010 - 2013

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre de commerce adhérant à la démarche Indicateur de performance :

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>15 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
Commerçants

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	5 000,00 €
2011	5 000,00 €
2012	5 000,00 €
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Les sachets plastiques distribués dans les commerces constituent une source importante de déchets à très longue durée de vie que l'on retrouve sur nos plages, dans les espaces naturels, dans la mer... Outre la pollution visuelle qu'ils constituent ces sacs sont également un danger pour nombreuses espèces animales et notamment pour les tortues marines qui sont des espèces protégées et menacées d'extinction.</p> <p>Le meilleur moyen à ce jour de réduire la quantité de sacs plastiques que l'on retrouve dans les milieux naturels est d'éliminer la source de ces déchets. La CCIM, accompagnera les commerçants dans cette démarche par une action de communication, sensibilisation et de conseil. A l'instar de ce qui est déjà effectif dans certains commerces de grande surface, l'objectif est de remplacer les sachets distribués gratuitement par des cabas payants mais à plus longue durée d'utilisation.</p> <p>Les commerçants trouveront un intérêt financier car cela leur permettra de réduire leurs frais de fonctionnement et un intérêt en terme d'image auprès des consommateurs de plus en plus préoccupés par les questions environnementales.</p>

<b>Partenaire Financier</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Dem. Subv</b>	<b>%</b>
CCIM	15 000	Non	100
<b>Total (€ HT)</b>	<b>15 000 €</b>		

<b>Observations</b>

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>33</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Démantèlement des épaves de bateaux échoués ou abandonnés

<b>Espace d'engagement</b>	Espace maritime
----------------------------	-----------------

<b>Etat</b>	En Attente	<b>Priorité</b>	Moyenne	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	------------	-----------------	---------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
Commune du Marin & commune de Sainte-Anne

<b>Programmation</b>
2010-2011

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Nombre de bateaux hors d'usage enlevés Indicateur de performance : Nombre de bateaux hors d'usage présents dans la baie

<b>Partenaires Techniques</b>
DRAFMAR, DIREN, Conseil Régional, CMT, Carénantilles

<b>Descriptif</b>
<p>Si la problématique des Véhicules Hors d'Usage concerne toute la Martinique, celle des Bateaux Hors d'Usage est plus spécifique aux zones de mouillage et d'activité nautique et notamment la baie du Marin et de Sainte-Anne. Les bateaux échoués que l'on y trouve sont un danger pour la navigation et constituent des sources de nuisances visuelles et de pollutions.</p> <p>Les épaves identifiées à ce jour sont dans les trous à cyclone (4 voiliers), 1 dans le canal O'Neill, 1 dans la mangrove Belfond et 1 au centre de la baie, soit 7 au total à extraire mettre hors d'eau et démanteler. On envisagera également une valorisation des matériaux qui pourraient être récupérés sur ces navires avec une valorisation économique.</p> <p>Cette action menée par les communes consistera à identifier plus précisément ces épaves (localisation exacte, type de bateau, état...) pour mettre en œuvre par la suite les moyens nécessaires à leur enlèvement. Elle est prévue sur deux campagnes en 2010 et 2011, ce calendrier pourra être modifié en fonction de l'activité cyclonique des années à venir.</p> <p>L'inventaire réalisé sera transmis à la DRAM afin de lancer les procédures</p>

<b>Observations</b>



<b>Coût prévisionnel</b>
<b>400 000 €</b>

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	
2010	200 000,00 €
2011	200 000,00 €
2012	
2013	

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
CONSEIL GÉNÉRAL	60 000	Non	15
SAINTÉ - ANNE	60 000	Non	15
ADEME	40 000	Non	10
MARIN	60 000	Non	15
CONSEIL RÉGIONAL	60 000	Non	15
ETAT (ONEMA)	40 000	Non	10
EUROPE (FEADER)	80 000	Non	20
<b>Total (€ HT)</b>	<b>400 000 €</b>		

<b>Action</b>	<b>Volet</b>	Réduire les flux de pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux.
<b>34</b>	<b>Sous-volet</b>	Mieux gérer les déchets
	<b>Titre action</b>	Aire de réception et de traitement des matières de vidange

<b>Espace d'engagement</b>	Bassin versant
----------------------------	----------------

<b>Etat</b>	En Cours	<b>Priorité</b>	Haute	<b>Type d'action :</b>	Travaux
-------------	----------	-----------------	-------	------------------------	---------

<b>Maître d'Ouvrage</b>
SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique)



<b>Programmation</b>
2009

<b>Critères d'évaluation</b>
Indicateur de réalisation : Construction et mise en service de l'équipement Indicateur de performance : Volume de matières de vidange accueilli et traité par jour

<b>Coût prévisionnel</b>
<b>200 000 €</b>

<b>Partenaires Techniques</b>
ADEME

<b>Répartition annuelle</b>	
2009	200 000,00 €
2010	
2011	
2012	
2013	

<b>Descriptif</b>
<p>Les équipements d'assainissement non collectif doivent être vidangés régulièrement pour conserver leur efficacité.</p> <p>Aujourd'hui, les matières de vidange sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique sans traitement préalable ce qui augmente le volume à transférer et donc le trafic généré.</p> <p>La construction de la nouvelle station du Marin est l'occasion de proposer une amélioration dans ce domaine en créant une aire de réception et de traitement des matières de vidange avec une capacité d'accueil de 20m<sub>3</sub> par jour.</p> <p>Cette unité sera fonctionnelle au même moment que l'unité de traitement principale de la station d'épuration.</p>

Partenaire Financier	Montant (€ HT)	Dem. Subv	%
SICSM	40 000	Oui	20
EUROPE (FEADER)	88 000	Oui	44
ETAT	24 000	Oui	12
CONSEIL RÉGIONAL	36 000	Oui	18
CONSEIL GÉNÉRAL	12 000	Oui	6
<b>Total (€ HT)</b>	<b>200 000 €</b>		

<b>Observations</b>